

Quelques remarques sur le fonctionnement sémiotique de l'exemple dans la grammaire de Port-Royal

Jean-Marie Fournier

Nous proposons dans cet article d'examiner quelques aspects du fonctionnement sémiotique des exemples dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* (désormais GGR) d'Arnauld et Lancelot [1968 (1660)]. Nous suivrons dans cet examen l'hypothèse proposée par J. Rey-Debove [1997] à savoir que les exemples qui figurent dans les grammaires ont un statut de signe autonome. Nous examinerons dans un premier temps quelques-uns des procédés de marquage de l'autonomie. Cette hypothèse ne semble toutefois rendre compte que partiellement de la sémiotique de l'exemple. L'exemple entretient également des relations de représentation complexes avec les faits. C'est le deuxième point que nous aborderons à partir du corpus des exemples de la GGR. Il est clair enfin que certains aspects de la signification des énoncés auxquels le discours grammairien confère le statut d'exemple se construit dans ce que les analystes du discours appellent l'interdiscours. Les exemples constituent de fait, comme l'analyse du discours des dictionnaires l'a bien montré [Collinot, Mazière, 1997], un discours suivi, dont les modalités de prise en charge sont complexes.

1. L'insertion de l'exemple dans le discours grammatical

Dans la GGR, les exemples sont insérés dans le discours grammairien, sans décrochement ni alinéa. Ils prennent place *dans* la syntaxe du discours grammatical, mais constituent des sites discursifs hétérogènes. Cette hétérogénéité est signalée par des marques, éventuellement cumulatives, de types différents :

(i) la typographie : les exemples sont transcrits en italique ; typographie marquée, dès l'édition Le Petit de 1660.

(ii) la ponctuation : la frontière avec le discours grammatical est marquée au moins par une virgule, souvent par les deux points.

(iii) un terme introducteur qui peut être un verbe de locution introduisant l'exemple à la manière d'un discours rapporté :

(1) "Ainsi l'on dit bien : *Il a été traité avec violence (...)*" [GGR, p. 96].

La netteté de la frontière entre les systèmes énonciatifs de l'exemple et du discours grammairien est soulignée ici par la majuscule. L'énoncé exemple est une phrase complète. C'est régulièrement le cas lorsque l'exemple a la forme d'un discours rapporté, mis au compte d'une instance énonciative représentée dans l'exposé par un *on*, comme dans (1), ou par un *je* comme dans l'exemple suivant :

(2) "(...) ces deux termes peuvent être ou simples, comme quand je dis, *Dieu est bon*, ou complexes, comme quand je dis : *Un habile magistrat est un homme utile à la république*" [*op. cit.*, p. 63].

Le présent à valeur générique des verbes introducteurs, et ce traitement de l'exemple comme discours rapporté, signale l'exemple comme fragment de discours, et le donne comme résultat d'une opération de prélèvement dans un possible de discours, sinon dans un espace de discours attesté que la grammaire enregistre.

Je et *on* désignent dans beaucoup de cas une instance énonciative en quelque sorte virtuelle, apte à représenter n'importe quel locuteur. Dans cet usage, *je* ne désigne pas la source du discours grammairien porteur d'une subjectivité qui conçoit et qui juge, comme il arrive dans certains passages de la GGR :

(3) "*Je* (souligné par nous) dis que la particule *des* ou *de* tient souvent au pluriel le même lieu d'article indéfini, qu'un au singulier. Ce qui *me* le persuade, est que dans tous les cas, hors le génitif, pour la raison que nous dirons dans la suite, partout où on met un *au* singulier, on doit mettre *des* au pluriel" [*op. cit.*, p. 40].

Il s'agit d'ailleurs dans ce cas d'un usage du *je* qu'il faut encore distinguer sans doute de celui qui figure dans l'avant-propos, où la première personne désigne Claude Lancelot.

(4) "L'engagement où je me suis trouvé, plutôt par rencontre que par choix de travailler aux grammaires de diverses langues, m'a souvent porté à rechercher les raisons de plusieurs choses qui sont ou communes à plusieurs langues, ou particulières à quelques-unes : mais ayant trouvé des difficultés qui m'arrêtaient, je les ai communiquées à un de mes amis, qui ne s'étant jamais appliqué à cette sorte de science, n'a pas laissé de me donner beaucoup d'ouvertures pour résoudre mes doutes" [*op. cit.*, p.1].

Dans (3) et (2) *je* n'est pas un déictique. Le discours grammatical ne se donne pas en effet comme inscrit dans une situation d'énonciation

particulière. Le *je* qui apparaît très fréquemment dans le texte de la GGR, en concurrence avec le *nous*, correspond à la représentation d'une instance abstraite, source du discours de la raison, que tout lecteur peut investir. En ce sens, il est de plain pied avec le *je* des verbes introducteurs des exemples, mais il ne représente sans doute pas la même instance. Ce dernier commute avec *on*, tandis que le *je* source du discours de la raison commute plus généralement avec *nous*.

Leur fonction est également différente.

Je et *on*, en position de sujet d'un verbe de locution marquent l'exemple comme discours rapporté, prélevé dans les possibles de discours et donné comme attesté. Ils s'articulent dans une opposition du collectif et du spécifique. On peut rapprocher ces données du mécanisme décrit par F. Mazière et A. Collinot. Dans les dictionnaires du XVII^e siècle, le collectif représenté par *on* prend sens dans des substitutions avec un certain nombre de sous-groupes de locuteurs dont les définitions donnent le paradigme (experts d'un domaine d'emploi, pas forcément substituables), ou au contraire dans un rapport antagonique avec ce qui n'est pas *on* (les Arabes, etc.) [Collinot, Mazière, 1997, p. 203].

Ici, la concurrence entre les deux pronoms semble réglée par un critère fonctionnel. *On* apparaît lorsque l'exemple est introduit pour la première fois. Il figure alors dans le discours grammairien comme donnée attestée. *Je* est semble-t-il préféré lorsque l'exemple est soumis à des manipulations dans la conduite de l'analyse. Dans ce cas, le pronom réintroduit la fiction d'une intentionnalité, d'un vouloir dire, qui justifie la transformation à laquelle l'exemple initial est soumis, et que l'analyse cherche précisément à élucider :

(5) "Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que cette violence a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine*" [op. cit., p. 96].

(6) "En toute proposition il y a un sujet (...) et un attribut (...). Mais ces deux termes peuvent être ou simples, comme quand je dis : *Dieu est bon* ; ou complexes, comme quand je dis : *Un habile magistrat est un homme utile à la république*. Car ce que j'affirme n'est pas seulement qu'il est *homme*, mais qu'il est *homme utile à la république*" [op. cit., p. 49].

Ces emplois des pronoms sujets du dire sont en concurrence avec des tournures dans lesquelles le verbe est employé à l'infinitif :

(7) "C'est fort bien parlé que de dire : *Il imite Virgile qui est le premier des poètes (...)*" [op. cit., p. 99].

(8) "Ce n'est donc point contre la règle de dire : *Ciel qui connaissez mes maux (...)*" [ibid.].

On a ici un dire sans origine marquée, débarrassé de toute trace de contextualisation qui pèserait sur l'acceptabilité. L'évaluation normative qui est en jeu est alors donnée comme absolument indépendante d'un domaine d'emploi, d'une inscription sociale du dire. La règle qui s'énonce cherche à atteindre une norme interne, bien différente de celles qu'enregistrent les dictionnaires.

On peut observer également d'autres marques introductrices ; un démonstratif :

(9) "(...) il se rencontre plusieurs façons de parler en notre langue, qui ne semblent pas conformes à cette règle : comme entre autres *celle-cy* : *Il agit en Politique qui sçait gouverner. Il est coupable de crimes qui méritent châtiment (...)*" [*ibid.*].

Plus fréquemment, le démonstratif détermine un terme métalinguistique ("façon de parler", "proposition", "exemple") qui désigne l'exemple :

(10) "(...) comme dans cette proposition : *tout homme est raisonnable*" [*op. cit.*, p. 97].

(11) "(...) dans l'exemple que j'ai proposé : *il a été traité (...)*" [*op. cit.*, p. 98].

(12) "(...) ces façon de parler, bonnes ou mauvaises ; *C'est grêle qui tombe. Ce sont gens habiles qui m'ont dit cela : ne sont point contraires à la règle (...)*" [*op. cit.*, p. 100].

Enfin le mot *comme*, terme introducteur des exemples spécialisé dans cet emploi, se rencontre généralement dans la GGR pour introduire les fragments d'énoncés ne constituant pas des phrases complètes, mais de simples formes de langues : noms, syntagmes, verbes conjugués, etc.

(13) "(...) Il n'y a que trois temps simples : le présent comme *amo, j'aime*, le Passé comme *amavi, j'ai aimé* ; et le futur, comme *amabo, j'aimerai*" [GGR, p. 108].

2. Fonctionnement sémiotique

Les exemples qui figurent dans la GGR sont des exemples forgés. Un certain nombre d'entre eux cependant peuvent être considérés comme des énoncés cités, empruntés à des discours constitués, aisément identifiables, la prière, la profession de foi, ou plus globalement et plus vaguement ce que l'on pourrait appeler le discours chrétien. Nous reviendrons sur le fonctionnement sémiotique de cette catégorie d'exemples un peu plus loin. Nous nous arrêterons dans un premier temps sur la description du fonctionnement le plus simple.

Les exemples dans les grammaires sont des signes autonomes [Rey-Debove, 1997]. Les exemples allégués par le grammairien représentent un possible de discours, et valent précisément comme représentation. Le grammairien se trouve ainsi "innocenté (de son) contenu, parfois odieux" [Rey-Debove, 1997].

L'exemple est toujours associé à une description métalinguistique, qui peut prendre la forme d'une règle. Il représente ainsi l'ensemble des énoncés pour lesquels cette description est vraie. L'exemple est donc donné comme un exemplaire de la classe des énoncés qui ont en commun les propriétés énoncées par la règle.

Ainsi dans le chapitre X de la GGR, dans lequel les Messieurs discutent la règle proposée par Vaugelas relative à l'emploi de l'article devant les noms suivis d'une relative, l'exemple :

(14) Il n'y a homme qui sache cela.

représente la classe des énoncés dans lesquels la détermination nécessaire à la présence d'une relative à droite du nom est assurée non par un article mais par la négation. La postulation d'une telle classe apparaît clairement dans le cours de la démonstration, lorsque la règle trouve sa formulation la plus complète. Les auteurs examinent les diverses manières selon lesquelles un nom sans article peut être déterminé, parmi lesquelles figurent "les propositions négatives, (dans lesquelles) les termes sur lesquels tombe la négation, sont déterminés à être pris généralement par la négation même, dont le propre est de tout oster" [GGR, p. 99].

Le fonctionnement de la phrase exemple comme signe est donc complexe. Il repose sur un faisceau de relations : une relation réflexive, l'exemple est un signe autonome ; une relation avec les faits linguistiques, l'exemple représente une classe d'énoncés ; des relations avec des contenus théoriques, règle, problème constitué par une tradition, ... Nous aborderons dans ce qui suit les deux premiers points. Nous nous bornerons à quelques remarques à propos du dernier.

2. 1. La phrase exemple est un signe autonome

C'est l'hypothèse de J. Rey-Debove. Elle est abondamment confirmée par les nombreux cas où les exemples sont désignés par des mots métalinguistiques souvent précédés par un démonstratif qui instaure une deixis *dans* le discours.

Dans la GGR, le fonctionnement autonome n'est pas toujours assuré de façon stable tout au long du développement de l'analyse. Dans (5), on a bien, dans un premier temps un fonctionnement de l'exemple comme signe autonome.

(5) "Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que cette violence a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine*" [*op. cit.*, p. 96].

Dans un passage comme celui-ci, l'exemple proprement dit est suivi d'un commentaire qui en reprend (y prélève) certains éléments. Notons que les fragments concernés apparaissent alors dans une structure syntaxique tout à fait différente de leur structure d'origine. On passe en effet d'un système de discours rapporté direct à une proposition complément d'un verbe de locution.

Le traitement de la modalisation autonymique qui en résulte est particulièrement complexe :

— la modalité axiologique dans *on dit bien* signale l'attestation de l'énoncé qui suit comme exemplaire particulier d'une classe d'énoncés structurellement équivalents (nous reviendrons sur ce point plus loin), et la bonne formation d'un tel énoncé. Le jugement ne porte donc que sur l'organisation du signifiant, en aucun cas sur le contenu.

— Dans le commentaire de l'exemple, le fonctionnement sémiotique du fragment nominal "cette violence" est rendu complexe par le contexte syntaxique : aucune marque de l'autonymie ne subsiste. Le passage du *on* au *je* et l'introduction de la fiction de la subjectivité qui l'accompagne, conduit à un fonctionnement en usage.

— La relation anaphorique, soulignée par le démonstratif, invite à considérer que le référent du groupe *cette violence* est bien l'occurrence précédente du nom *violence* dans l'exemple. Mais on a affaire à une anaphore infidèle qui ne conserve pas le fonctionnement sémiotique de son référent. Avec la reprise s'opère une conversion partielle du signe, qui de signe autonome recouvre une partie au moins de son fonctionnement référentiel.

— Un peu plus loin, l'occurrence y complique encore le dispositif. La présence d'un mot métalinguistique ("article") et d'un terme qui décrit une opération syntaxique ("en y ajoutant") impose à nouveau une lecture métalinguistique de l'énoncé. La proposition décrit une opération qui correspond à ceci : ajout d'un article à *violence* en tant qu'il s'agit d'un nom. La référence du pronom est donc non l'occurrence immédiatement précédente (le GN *cette violence*), mais le nom *violence*, dans l'exemple commenté.

Ceci nous invite à préciser l'analyse du signe autonome qui apparaît dans le passage. Si l'on admet l'analyse du signe autonome en trois composants proposée par J. Rey-Debove : le signifié de l'exemple

correspond à C2 dans une formule du type : $E1(C2)$, $C2 = E1(C1)$, que l'on peut réécrire : $E1(E1(C1))$, dans laquelle E et C notent respectivement l'expression et le contenu. Dans le cas qui nous occupe l'expression (E), ne correspond pas au signifiant graphique du nom violence, ni à son signifiant phonique, mais peut être glosé en "unité de la classe nominale non déterminée par un article". La référence du locatif correspond à cette glose.

On constate donc que l'exemple se présente comme un site discursif pouvant être investi par des fonctionnements sémiotiques différents et hétérogènes, que l'organisation du discours grammatical, sur le plan de sa structuration et de sa cohésion, empile, sans que les couches successives ne s'annulent.

2. 2. La phrase exemple est un exemplaire d'une classe d'énoncés analogues

L'existence d'une telle classe est postulée par l'énonciation de l'exemple. Les énoncés qui la composent ont en commun une même propriété, et à ce titre, ils sont tous équivalents. La validité de l'exemple peut donc ainsi être assurée par le fait qu'il correspond au prélèvement aléatoire d'une unité de la classe. Il fonctionne alors comme un particulier. C'est le cas dans les grammaires de corpus. On ne rencontre pas dans la GGR, d'exemples de ce type. Certains, cependant, fonctionnent d'une façon approximativement équivalente. Il s'agit d'énoncés, qui ne sont pas à proprement parler des citations, mais plutôt des cryptocitations pour reprendre un terme proposé par J. Rey-Debove, dont la source n'est pas dans un auteur, mais dans un discours. On peut ranger ici les énoncés issus de la prière ou de la profession de foi chrétienne comme :

(15) "Seigneur qui voyez mes misères assistez moi" [*ibid.*].

(16) Toute ma confiance est en Jésus-Christ qui m'a racheté [*ibid.*].

Plus généralement, l'exemplarité de la phrase exemple est assurée par un processus de modélisation qui affecte certains aspects de l'organisation morphosyntaxique.

Les sujets des phrases exemples sont fréquemment des pronoms.

(17) "Il a été traité avec violence" [*ibid.*].

(18) "Il agit en politique qui sait gouverner" [*ibid.*].

(19) "Il est coupable de crimes qui méritent châtement" [*ibid.*].

(20) "Il imite Virgile qui est le premier des poètes" [*ibid.*].

(21) "Il a de l'argent (...)" [*ibid.*].

Dans cet usage, le pronom ne peut évidemment recevoir aucune référence, ni dans le co-texte, ni, *a fortiori*, dans le contexte. L'usage du pronom assure précisément le décrochage de la phrase exemple de toute situation d'énonciation. Le pronom se borne ici à marquer une place syntaxique, il fonctionne comme une variable, qui pourrait être réalisée par n'importe quel lexème nominal pris dans le paradigme des unités compatibles avec le reste de l'organisation sémantique de la phrase exemple. En l'occurrence, les contraintes du co-texte sélectionnent un nom [+ humain].

Le pronom de première personne que l'on rencontre parfois ne fonctionne pas autrement :

(22) "Je suis homme qui parle franchement" [*ibid.*].

(23) "Je suis homme qui ay vu bien des choses" [*ibid.*].

Ce processus d'évidement lexical affecte plus rarement d'autres places syntaxiques, comme le complément du verbe dans l'exemple suivant :

(24) "Il n'y a homme qui sçache cela" [*ibid.*].

La modélisation peut être le résultat d'autres dispositifs morphosyntaxiques comme le listage :

(25) "Il a de l'argent, du cœur, de la charité, de l'ambition" [*ibid.*].

Un exemple comme (25) n'a pas le statut d'un énoncé, ni d'une phrase, mais fonctionne comme une matrice. La liste *de l'argent, du cœur, de la charité, de l'ambition*, réalise une partie du paradigme des unités qui peuvent commuter à droite du verbe. À la différence du type précédent, le poste fonctionnel occupé par la variable dans la matrice ne peut être marqué par un pronom. Le listage d'une partie du paradigme permet de distinguer dans la matrice la variable et les constantes.

La phrase exemple se présente alors non comme un exemplaire quelconque prélevé dans une classe d'énoncés attestés, mais comme un construit, une icône, qui *représente* les unités de la classe. À ce titre, la phrase exemple n'est pas une donnée empirique, un fait, mais correspond à une mise en forme, une organisation des faits, qui la place du côté du métalangage. Le degré de modalisation peut évidemment être variable. Il atteint son degré maximum dans les définitions des dictionnaires qui représentent la structure de complémentation des verbes par des séquences du type : donner *quelque chose à quelqu'un*.

Un autre type de fonctionnement matriciel est fourni par certains exemples qui figurent dans le chapitre XV "Des divers temps du verbe". Les exemples qui illustrent l'analyse des valeurs de certains temps constituent une série homogène dans deux langues, le latin et le français, dans laquelle seules changent les formes des verbes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| (26) <i>cum intravit coenabam</i> | (27) je soupais lorsqu'il est entré |
| | (28) j'avais soupé lorsqu'il est entré |
| | (29) quand j'aurai soupé il entrera |
| (30) <i>cum coenabo intrabis</i> | (31) vous entrerez quand je souperai |

Les temps décrits à partir de cette série d'exemples sont l'imparfait, le plus-que-parfait, le futur antérieur, et certains emplois du futur. Il s'agit de montrer que, dans tous les cas, la valeur temporelle correspond à un double repérage, par rapport à l'instant de la parole et par rapport à un événement temporel distinct du temps représenté par la forme verbale en cause [Auroux, 1986 ; Fournier, 1991, 1994].

Les séries correspondent à la réalisation d'une matrice que l'on peut représenter par la formule :

$$V_x \text{ q } V_1 \text{ ou } V_1 \text{ q } V_x$$

$$q \in \{\text{quand, lorsque, cum}\}$$

dans laquelle V_x , V_1 , et q représentent respectivement le verbe à la forme temporelle en cause, l'événement de référence, et une constante.

Il arrive en outre que certains exemples apparaissent de façon récurrente dans des grammaires d'auteurs différents pendant une période assez longue. C'est précisément le cas de cette série, ou de certains de ses éléments, dans le chapitre consacré aux temps du verbe dans les grammaires suivantes.

- (32) "J'écrivais quand il arriva" [Buffier, 1709].
- (33) "J'étais à table lorsque vous arrivâtes" [Restaut, 1730].
- (34) "J'écrivais lorsque vous arrivâtes" [Sauvage de Villaire, 1749].
- (35) "Je dînais quand Pierre est entré" [Dangeau, 1754].
- (36) "J'avais déjà dîné quand votre frère est venu" [De Wailly, 1754].
- (37) "J'avais dîné lorsque vous êtes entré" [Sicard, 1799].
- (38) "Quand j'ai eu fini la leçon publique, les sourds et muets ont dîné" [Sicard, 1799].

La prise en compte de phénomènes de ce genre pose de multiples problèmes que les limites de cet article ne permettent pas de traiter ici. Nous nous bornerons à poser quelques jalons. En premier lieu, on peut mettre en doute la légitimité même de la constitution d'une telle série. Trois arguments semblent cependant l'autoriser :

- la stabilité de la matrice V_1 q V_2 .
- La relative stabilité du lexique de V_1 et V_2 , moyennant quelques variantes (*écrire vs dîner*), ou le recours à des synonymes (*dîner, être à table, ou entrer, venir*).
- Le fait que les exemples de cette série figurent dans le même chapitre, ou plus précisément soient attachés au traitement d'un même problème, à partir d'une hypothèse théorique elle-même relativement stable, à savoir la possibilité de décrire la valeur des temps verbaux comme le résultat d'une opération de double repérage (par rapport à T_0 , l'instant de la parole, et un événement de référence supplémentaire, T_1). Dès lors, il est clair que l'iconicité de l'exemple renvoie, non seulement à une classe de faits, mais également à la théorie proposée pour les interpréter.

3. L'exemple comme discours

Nous l'avons dit un peu plus haut, l'exemple, pris dans le discours grammairien, est un discours autre, et qui vaut pour tel, prélevé et rapporté, ou icône d'un ensemble de possibles de langue ou de discours.

Les exemples dans la GGR sont tous forgés. Ils ne se présentent jamais comme des citations (sinon comme citations d'exemples). On trouve toutefois des phrases exemples qui renvoient à des discours identifiables, ce que nous avons désigné plus haut par le terme de cryptocitation. Ces membres reconnaissables d'un (ou de plusieurs) discours signifient sur un autre plan que le discours grammairien. Ce qui semble caractériser le fonctionnement de la relation sur le plan énonciatif qui s'établit entre le discours de l'exemple et le discours grammatical est un phénomène de prise en charge du discours de l'exemple par l'énonciateur grammairien.

Le corpus des exemples dans la GGR tend à constituer un univers de discours caractérisé par les valeurs, les croyances, les opinions du modèle social auquel correspond l'honnête homme du XVII^e siècle, et qui s'énoncent parfois sous la forme d'assertion, en l'occurrence ici dans l'incidente :

(20) "Il imite Virgile qui est le premier des poètes".

ou sous la forme de présupposés pas toujours triviaux : le mérite des villes est dans l'obéissance, celui du roi ou du politique est dans la capacité à régner et à gouverner.

(18) "Il agit en politique qui sait gouverner".

(39) "Il n'y a point de ville qui soit plus obéissante".

(40) "Il agit en Roy qui sait régner".

L'efficacité de l'analyse, la validité de la relation entre l'exemple et la description ou la règle, s'articule ici avec les vérités énoncées par les phrases exemples. L'une et l'autre ressortissent à deux plans évidemment épistémologiquement différents. Mais il est clair que le discours grammatical ne se borne pas à poser des modèles, mais reproduit, ou recueille, des bribes de discours qui, dans le texte grammatical, constituent un discours suivi, traversé par la *doxa* de la communauté langagière dans laquelle s'inscrivent le grammairien et son lecteur. Le discours de l'exemple fonctionne comme la représentation d'un discours commun.

Le point le plus aigu de ce mécanisme de prise en charge/reconnaissance est celui des phrases exemples tirées du discours de la foi. Les deux exemples suivants posent des problèmes d'analyse du dispositif énonciatif :

(15) "Seigneur qui voyez mes misères assistez moi".

(16) "Toute ma confiance est en Jésus-Christ qui m'a racheté".

La première difficulté concerne l'interprétation sémantique du pronom de première personne. On peut penser que l'analyse que nous avons proposée plus haut s'applique ici. Le pronom n'est pas déictique, et ce décrochage énonciatif contribue au fonctionnement autonymique de l'exemple. Mais un problème supplémentaire est posé par la présence dans l'exemple du nom propre *Jésus-Christ*, et du terme d'adresse *Seigneur*, dont le fonctionnement, en contexte, est proche de celui d'un nom propre. La question est donc de savoir si le traitement autonyme de l'exemple annule la référence du nom, ou encore s'il est possible de considérer que les noms *Jésus-Christ*, et *Seigneur* sont pris ici matériellement.

La possibilité de prendre le mot *Dieu* matériellement est discutée au chapitre I, 1 de *La Logique ou l'art de parler* [1981 (1662)] (désormais LAP). Il s'agit de considérer en quel sens les païens prennent ce mot. Les auteurs notent que les chrétiens refusent le nom de Dieu aux fausses divinités "non parce que ce mot ne leur puisse pas être attribué s'il était pris matériellement (...), mais parce que l'idée qui est en nous du souverain être, et que l'usage a liée à ce mot de *Dieu*, ne convient qu'au seul vrai Dieu" [LAP, p. 42]. L'explication repose elle-même sur un emploi en mention du nom.

Le fonctionnement des signes en mention est décrit au chapitre 4 de la première partie :

“Quand on considère un objet en lui-même et dans son propre être, sans porter la vûe de l'esprit à ce qu'il peut représenter, l'idée qu'on en a est une idée de chose, comme l'idée de la terre, du soleil. Mais quand on ne regarde un certain objet que comme en représentant un autre, l'idée qu'on en a est une idée de signe, et ce premier objet s'appelle signe” [*op. cit.*, p. 53].

Les exemples insérés dans le discours grammatical semblent ressortir à la première catégorie d'idées. Ils sont à considérer comme des objets, et l'esprit n'est pas invité par le discours grammatical à “porter la vûe” à ce qu'ils représentent.

Le mécanisme du décrochage énonciatif à l'œuvre dans l'usage en mention des déictiques est abordé avec précision dans le cadre de la discussion de l'interprétation de la formule eucharistique *Hoc est corpus meum*. La discussion porte traditionnellement sur le sens du démonstratif *Hoc*. Pour les auteurs de la *Logique*, ce mot ne signifie de soi-même que l'idée précise de *chose présente* [*op. cit.*, p. 102], et rien de plus. Il s'ensuit que tout emploi en mention de ce mot bloque cette signification.

On notera donc que même si la possibilité théorique existe dans le contexte de la réflexion sur le langage à Port-Royal de considérer le fonctionnement sémiotique des exemples comme relevant fondamentalement de l'autonomie, il apparaît qu'une part significative du corpus est marquée par la possibilité d'un double fonctionnement. Dans certains cas, comme ici, les indices qui favorisent une prise en charge de la phrase comme énoncé peuvent se présenter avec une certaine densité : à l'usage de la première personne, il faut donc ajouter ici le nom propre, et pour (15) la valeur illocutoire. On peut se demander dans quelle mesure, dans cet univers de discours, la citation annule la performativité de la prière.

L'analyse des dispositifs d'insertion de l'exemple dans le discours grammatical, et celui des mécanismes par lesquels l'exemple signifie conduit donc à constater la diversité des fonctionnements sémiotiques en jeu. L'hypothèse de l'autonomie ne rend compte que d'une partie des relations sémiotiques qui se tissent autour de l'exemple envisagé comme un signe. L'autonomie de l'exemple paraît souvent instable. Elle ne semble généralement pas incompatible avec une prise en charge par l'énonciateur grammairien du contenu propositionnel, des valeurs énoncées, ou en termes plus classiques, du jugement représenté par la phrase exemple.

Les exemples comme *une sorte de bois qui est fort dur, une sorte de fruit qui est mûr en hiver*, dont la signification serait indifférente, ou neutre d'un point de vue idéologique sont rares dans la GGR. On notera dans ce cas qu'il ne s'agit pas de propositions complètes.

C'est qu'il n'est pas indifférent que les propositions qui constituent les phrases exemples puissent être prises en charge par l'énonciateur. Il n'est pas, selon la LAP, de proposition indifférente au vrai :

“Les propositions se divisent selon la matière en vraies et en fausses. Et il est clair qu'il n'y en peut avoir qui ne soient ni vraies ni fausses ; puisque toute proposition marquant le jugement que nous faisons des choses, elle est vraie quand ce jugement est conforme à la vérité, et fausse lorsqu'il n'y est pas conforme” [LAP, p. 116].

*(Université de Paris III
UMR 7597 CNRS «Histoire des théories linguistiques »)*

Bibliographie

ARNAULD (A.), NICOLE (P.)

1981 (1662), *La Logique ou l'Art de penser*, Paris, Vrin.

ARNAULD (A.), LANCELOT (C.)

1968 (1660), *Grammaire générale et raisonnée*, Genève, Slatkine reprints.

AUROUX (S.)

1986, "La Teoria de los tiempos en la gramatica general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy)", *Estudios de linguística* (Universidad de Alicante).

BUFFIER (Père C.)

(1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*.

COLLINOT (A.), MAZIÈRE (F.)

1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.

DANGEAU

(1754), "Essais de grammaire", in *Opuscules sur la langue française*, de l'abbé d'Olivet.

FOURNIER (J.-M.)

1991, "L'Émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée", *H. E. L.*, XIII, 2, p. 113-130.

1994, *La Théorie des temps dans la Grammaire générale (1660-1814)*, Thèse de doctorat, Université Paris 7, à paraître.

LEHMAN (A.), dir.

1995, «L'Exemple dans le dictionnaire de langue : histoire, typologie, problématique», *Langue française*, n° 106.

MARCHELLO-NIZIA (C.), PETIOT (G.)

1977, "Les Exemples dans le discours grammatical", *Langages*, n° 45.

RESTAUT (P.)

(1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*.

REY-DEBOVE (J.)

1997 (1978), *Le Métalangage*, rééd., Paris, Armand Colin.

SAUVAGE de VILLAIRE

(1749), *Abrégé de la grammaire française pour eux qui n'ont point étudié*.

SICARD, abbé ROCH

(1799), *Éléments de grammaire générale appliqués à la langue française*.

De WAILLY (N. F.)

(1763 (1754)), *Grammaire française*.